

**COMITÉ CONSULTATIF
DES SERVICES AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS
ET
AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION ET D'APPRENTISSAGE**

Procès-verbal de la séance du Comité consultatif des services aux élèves HDAA 2009-2010 de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 25 janvier 2010 à 19h15, à la salle Des Lys

Représentants des parents		Présence	Absence
M ^{mes} Chantal Magnan	Présidente	X	
Valérie Ellzy-Robert	Trésorière		X
Carmen Poulin	Rep. Comité de parents	X	
Isabelle Lamoureux	Membre		X
Lise Morissette	Membre	X	
Mylène Pigeon	Membre		X
Gisela Regli Frenette	Membre	X	
Isabelle Tardif	Membre	X	
Chantal Tétreault	Membre		X
MM. Alain Riendeau	Vice-Président	Partielle	
Benoît Robert	Membre	X	
Laurent Pellerin	Membre (exécutif)	X	
Benoît Bisson	Substitut		X
Yannick Cyr	Substitut		X
Benoit Lapointe	Substitut	X	
Représentantes de la communauté			
M ^{mes} Sophie Surprenant	Travailleuse sociale		X
Maureen Joseph	Représentante Hyperlune	X	
M. Bertrand Legault	Représentant OPHQ	X	
Représentante des directions d'école			
M ^{me} Marielle Carrier		X	
Représentants des enseignants			
M ^{mes} Julie Lanoie			X
Jocelyne Veilleux			X
M. Éric Gingras			X
Représentante des professionnels			
M ^{me} Lise Ducharme		X	
M ^{me} Stéphanie Brosseau			
Représentante du personnel de soutien			
M ^{me} Joanne Lapierre			X
Services des ressources éducatives			
M ^{me} Marie France Martinoli	Directrice adjointe	X	
Invité			

1. Constatation du quorum

Mme Chantal Magnan constate le quorum à 19h18.

2. Ouverture de l'assemblée et mot de la présidente

Madame Chantal Magnan ouvre l'assemblée et distribue 2 feuilles sur le processus des plaintes et le protecteur de l'élève. Prochainement, il y aura un protecteur de l'élève pour 3 commissions scolaires. Les coordonnées du protecteur de l'élève seront disponibles sur le site de la CSMV.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est demandé que le point #10 *Élection pour le remplacement de Madame Valérie Ellzy-Robert* soit fait après le point #3 *Adoption de l'ordre du jour*. De plus, le point #11 *Demande de participation au comité conseil (...)* soit déplacé après le point #8 *Pause* et avant le point #9 *Régie interne*.

Au point #13 *Parole aux membres*, il sera question de la participation d'un représentant du comité ÉHDAA au Congrès de l'AQETA.

10-01-09		
L'ordre du jour amendé est proposé par Monsieur Benoît Robert et appuyé par Madame Carmen Poulin.		
Pour :	Contre :	Abstention :
L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.		

Voici l'ordre du jour adopté :

1. Constatation du quorum
2. Ouverture de l'assemblée et mot de la présidente
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Élection pour le remplacement de Madame Valérie Ellzy-Robert
5. Présentation de notre nouvelle secrétaire
6. Parole au public
7. Adoption du compte-rendu du 14 décembre 2009
8. Organisation et transport scolaire : Bassin Brossard
9. Pause
10. Demande de participation au comité conseil de la démarche d'évaluation de l'organisation des services en adaptation scolaire
11. Régie interne – Mme Marie-France Martinoli
12. Période de questions
13. Parole aux membres
14. Prochaine rencontre – 15 février 2010
15. Levée de l'assemblée

4. Élection pour le remplacement de Madame Valérie Ellzy-Robert

À l'exécutif, Madame Valérie Ellzy-Robert sera remplacée par Madame Isabelle Tardif.

Sur le comité ÉHDAA, Monsieur Benoît Lapointe, qui avait le statut de substitut, remplacera Madame Valérie Ellzy-Robert. Le comité de parents sera informé de ce changement de statut et pourra le valider au besoin.

5. Présentation de notre nouvelle secrétaire

Madame Isabelle Tardif sera la nouvelle secrétaire du comité ÉHDAA.

6. Parole au public

Il n'y avait pas de public lors de la rencontre.

7. Adoption du compte-rendu du 14 décembre 2009

Deux modifications ont été demandées concernant le compte-rendu du 14 décembre 2009 : 1) ajouter la pagination, 2) ajouter un A pour compléter l'abréviation CCSEHDAA au point #9.

De plus, Madame Marie-France Martinoli indique que les procès-verbaux doivent être signés par la présidente ou la secrétaire pour être officialisés.

10-01-10		
Madame Lise Morissette propose l'adoption du compte-rendu du 14 décembre 2009 avec les deux ajouts proposés et Monsieur Benoît Lapointe appuie la proposition.		
Pour :	Contre :	Abstention :
Le compte-rendu du 14 décembre 2009 avec les ajouts proposés est adopté à la majorité.		

8. Organisation et transport scolaire : Bassin Brossard

Des clarifications demandées à Monsieur Vocino ont été retransmises au comité ÉHDAA. Mise à part les classes spéciales, seulement les enfants de maternelle seront déplacés et un nouveau découpage est proposé pour la partie « N » dans les trois (3) hypothèses présentées dans le plan d'organisation scolaire pour les établissements primaires de la ville de Brossard pour les années scolaires 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014.

Une question a également été soulevée à savoir : à combien la CSMV évalue-t-elle le coût de mise à niveau de l'école Deslandes pour recevoir les classes de maternelle ? Madame Marie-France Martinoli effectuera les vérifications et informera le comité ÉHDAA de la réponse obtenue.

Après discussions, voici la proposition du comité ÉHDAA qui sera transmise à la CSMV.

Consultation sur le plan d'organisation scolaire pour les établissements primaires de la ville de Brossard pour les années scolaires 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014
Résolution du comité ÉHDAA

Considérant les trois (3) hypothèses soumises par la Commission scolaire;

Considérant que le comité ne veut pas se prononcer sur une hypothèse en particulier;

Considérant que le comité énonce des principes et des valeurs en espérant que la Commission scolaire les respecte lorsque viendra le temps de prendre une décision;

Considérant que des changements comme ceux proposés par la Commission scolaire ont un impact sur la clientèle, particulièrement les clientèles fragiles comme le sont les élèves HDAA

- Le comité ÉHDAA recommande :
 - que la Commission scolaire évalue les impacts de ses hypothèses sur les élèves HDAA et qu'elle retienne l'hypothèse qui aura le moins d'impacts négatifs sur les élèves HDAA, qu'ils soient en classe ordinaire ou non.
 - que la Commission scolaire mette en place les moyens nécessaires pour atténuer les impacts négatifs sur les élèves HDAA, qu'ils soient en classe ordinaire ou non.
 - que la Commission scolaire prenne en considération les principes et les valeurs du Comité ÉHDAA tels que :
 - favoriser une intégration appropriée des élèves HDAA en privilégiant le milieu le plus naturel possible selon les besoins de l'élève tout au long de son cheminement scolaire;
 - prioriser la réussite scolaire de chaque élève;
 - considérer la situation de chaque élève avant de le changer d'école. Permette des dérogations lorsque le changement risque d'affecter la réussite scolaire des élèves, particulièrement les élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation;
 - permette aux élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation intégrés en classe ordinaire de terminer leur scolarité à l'école d'origine en profitant d'une clause grand-père;
 - offrir les services professionnels suffisants pour permettre l'adaptation aux changements que subiront les élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation;
 - mettre en place les passerelles entre les écoles d'origine et les écoles d'accueil de façon à ce que le personnel des écoles d'accueil ait toutes les informations et formations nécessaires pour offrir un service de qualité aux élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation. Pour y parvenir, la Commission scolaire devra dégager le personnel pour un certain temps de façon à permettre la communication entre les deux milieux.

Pour :	Contre :	Abstention :
La résolution est proposée par Madame Carmen Poulin et appuyée par Monsieur Benoît Lapointe. La résolution est adoptée à l'unanimité.		

9. Pause

10. Demande de participation au comité conseil de la démarche d'évaluation de l'organisation des services en adaptation scolaire

La CSMV a accepté d'augmenter le nombre de parents d'élèves HDAA de 1 seul parent à 2 parents. Les parents élus devront toutefois participer en tant que parents d'élèves HDAA et non en tant que représentant du comité ÉHDAA puisque le comité ÉHDAA sera consulté dans le cadre du projet.

Compte tenu qu'il y avait plusieurs parents d'élèves HDAA de volontaires, les candidatures de Mesdames Bastien et Boisselle n'ont pas été retenues pour le vote secret. Suite au vote secret, les deux parents élus sont : Madame Gisela Regli-Frenette et Monsieur Laurent Pellerin.

Les dates prévues des rencontres sont le 4 février, 8 mars, 8 avril et le 12 mai 2010. Les rencontres auront lieu soit l'avant-midi ou l'après-midi. Madame Marie-France Martinoli confirmera les dates et les heures aux deux parents élus.

11. Régie interne

Le point est remis à la prochaine rencontre du comité ÉHDAA.

12. Période de questions

Aucune question

13. Parole aux membres

a) Monsieur Bertrand Legault informe le comité ÉHDAA d'un projet de la Maison Bétounay concernant l'organisation d'un service de garde/surveillance pour élèves handicapés du secondaire (12 à 21 ans). Une approche est prévue auprès de la CSMV au niveau de l'organisation des services et de la publicité. Monsieur Legault effectuera des suivis au comité ÉHDAA de l'avancement du projet dans les prochaines rencontres.

b) Madame Carmen Poulin informe le comité ÉHDAA de la tenue du Congrès Annuel de l'AQETA les 24-25-26 mars 2010. Madame Carmen Poulin se propose pour assister aux conférences de même que Madame Lise Morissette. Compte tenu du coût élevé par journée (215\$ par participant avant le 5 février 2010) et considérant qu'il n'y a qu'une journée à l'intention des parents, le comité ÉHDAA défraiera une journée de conférence à Madame Carmen Poulin et une journée à Madame Lise Morissette.

c) Madame Carmen Poulin indique qu'une première version du calendrier scolaire de l'an prochain a été présentée au comité de parents pour commentaires.

- d) La semaine de la persévérance aura lieu dans chaque école durant la semaine du 13 février 2010. Madame Marielle Carrier indique qu'effectivement il y aura des concours pour les enseignants et que des affiches ont été préparées.
- e) Il y aura le Salon de l'enfant à La Prairie le 20 mars prochain. Madame Chantal Magnan enverra l'information à tous les membres du comité ÉHDAA.
- f) Monsieur Alain Riendeau informe le comité ÉHDAA de la tenue samedi le 26 février 2010 de la rencontre annuelle de tous les présidents ÉHDAA. Madame Chantal Magnan de même que Monsieur Alain Riendeau représenteront le comité ÉHDAA de la CSMV. Monsieur Alain Riendeau a fait un appel à tous pour avoir des idées et des préoccupations des membres du comité ÉHDAA afin d'enrichir les discussions du 26 février. Il sera entre autres question de créer un dépliant « provincial » à l'intention des parents d'élèves HDAA. Par le passé, la CSMV avait publié des documents pour les parents d'élèves HDAA; ceux-ci pourront servir de base pour l'élaboration d'un dépliant provincial. Il sera également question de la Loi 88 et de l'absence d'autorité et de force juridique du protecteur de l'élève.

14. Prochaine rencontre – 15 février 2010

15. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 22h09.

Mme Chantal Magnan
Présidente